



CAPEBinfos

LA LETTRE D'INFOS DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT EN BRETAGNE



**PREMIÈRES MESURES DE
RECALIBRAGE & DE SIMPLIFICATION
DU RGE ET DE MAPRIMERÉNOV' :
RESTONS VIGILANTS !**

PAGE 2



PRO'RÉNO



Retrouvez rapidement les outils pratiques adaptés à votre métier : référentiels techniques, calepins de chantier, fiches pratiques, applications numériques, tutoriels vidéo, etc. Des ressources validées par la profession pour vous accompagner sur vos chantiers de rénovation.

La plateforme Pro'RÉNO est un centre de ressources gratuites et accessibles en ligne. Riche de plus de 800 outils pratiques, Pro'RÉNO intègre un moteur de recherche optimisé pour identifier rapidement la bonne ressource.

❸ <https://www.prreno.fr>

**CiBTP
GRAND-OUEST**

PAGE 4

La CDFA organise une rencontre avec la CiBTP le 14 juin. C'est ouvert à tous !



PAGE 11

Un WC reconditionné avec la mention Cycle Up bientôt sur vos chantiers

avenir actifs
mandaté par France compétences

PAGE 12

Zoom sur le conseiller en évolution professionnelle par Avenir Actifs

Sommaire

Actualités

- Cession, reprise, transmission : quels parcours ?
- Semaine Woldskills au Lycée La Champagne De Vitré
- Zoom sur la terre crue
- Le DU BATIR fête ses 10 ans

PAGES 2 À 5

Social & salaires

- ARTICompétences, comment mieux gérer les compétences de vos salariés ?

PAGE 6

Juridique

- Les éléments d'équipement installés sur un immeuble ou une maison existante : quelle responsabilité en cas de dommage ?
- Escroqueries aux faux RIB

PAGE 7

Économie & Fiscalité

- Quelle est la date limite pour faire votre déclaration de revenus ?
- Le crédit d'impôt pour systèmes de charge de véhicules électriques pilotables
- Le crédit d'impôt métier d'art

PAGE 8

Zoom technique

- Chutes de hauteur : comment éviter les accidents ?

PAGES 9 & 10

Développement durable

- Un isolant en papier ou comment recycler et produire un isolant !
- Un WC reconditionné avec la mention Cycle Up bientôt sur vos chantiers
- Un cours en ligne sur l'économie circulaire sur les chantiers bientôt disponible

PAGE 11

Compétences & Formation

- Zoom sur le conseiller en évolution professionnelle par Avenir Actifs

PAGE 12

Suivez-nous !

 facebook.com/capebbretagne

 linkedin.com/company/capeb-bretagne-bzh/

Édito

PREMIÈRES MESURES DE RECALIBRAGE ET DE SIMPLIFICATION DU RGE ET DE MAPRIMERÉNOV' : RESTONS VIGILANTS !

A partir du 15 mai prochain MaPrimeRénov' évolue, avec le retour du monogeste et le maintien du parcours pour une rénovation performante.

Ces mesures sont les premiers éléments concrets de la victoire obtenue par la CAPEB, après plusieurs mois de lobby auprès des Pouvoirs Publics. Les chiffres montrent bien que ce dispositif était en perte de vitesse avec une chute des demandes MaPrimeRénov' de 40 % au niveau national. En Bretagne, le nombre de logements rénovés est passé de 39 751 en 2022, à 36 700 en 2023, soit une baisse de près de 7,7%. Parallèlement, moins de 4 000 entreprises sont aujourd'hui labellisées RGE sur le territoire, sur un total de 26 500 établissements du bâtiment, ce qui prouve bien la complexité du dispositif pour les TPE artisanales.

Malgré une inflation qui devrait rester maîtrisée en 2024 et des taux d'intérêt mieux orientés (deux facteurs potentiellement positifs pour l'activité), de nombreux signaux défavorables compromettent encore une éventuelle amélioration de la situation dans le bâtiment. En effet, la construction neuve ne montre aucun signe de redémarrage et l'activité d'entretien amélioration est également affectée par le ralentissement du marché immobilier. Les changements actés par le gouvernement dès le 8 mars dernier devraient donc donner une impulsion à une conjoncture atone.

Au niveau régional, le Président de la CAPEB Bretagne, Andréas Milet, a rencontré le Préfet de région, Monsieur Philippe Gustin. Ils ont évoqué ensemble l'impact de ces mesures sur l'activité du secteur. Le Président Milet a rappelé que dans cette période où la construction neuve est en retrait, le marché de la rénovation doit constituer une priorité absolue. Ce marché est une composante essentielle pour relancer l'activité des entreprises et répondre aux attentes des bretons en matière de confort de vie. Plus largement, le Préfet a souligné l'importance de travailler avec la CAPEB et les entreprises artisanales pour massifier la rénovation des logements et bâtiments et donner ainsi les moyens à la



Bretagne d'être à la hauteur de son ambition environnementale. Andréas Milet en a également profité pour rappeler que le mauvais calibrage de la réforme du dispositif de MaPrimeRénov' illustre le manque de reconnaissance des très petites entreprises dans les politiques publiques et le dialogue social, alors même qu'elles constituent le principal tissu entrepreneurial de notre pays. Nous devons, tout de même, rester vigilants quant à l'application des textes réglementaires et des différentes mesures. La simplification du RGE, qui est toujours en cours de discussion, l'interdiction de sous-traitance au-delà de deux rangs ou, la sous-traitance d'entreprises non-RGE à des entreprises RGE, en sont quelques exemples. Probablement le point le plus important sera de rester attentif aux arbitrages que le gouvernement pourrait faire entre l'enveloppe dédiée aux aides dans le neuf et celle orientée vers les travaux d'entretien amélioration.

• JZ

SAVE THE DATE !



Nouvelle réunion **Récupération eau de pluie le mardi 28 mai de 8h à 10h**

(Petit déjeuner offert) dans les locaux de la CAPEB Ille-et-Vilaine
(17 Rue des Mesliers - Ecopôle Sud-Est - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ)



Pour vous inscrire, contactez Marie Morantin marie.morantin@capeb35.fr



Actualités départementales

CESSION, REPRISE, TRANSMISSION : QUELS PARCOURS ?

Créé par la CAPEB du Morbihan, le Club des Amis du Bâtiment (C.LAB) a plusieurs missions :

- Vous permettre de développer votre réseau autour du bâtiment,
- Organiser pour vous des événements réguliers visant à aborder les problématiques du bâtiment sous différentes perspectives,
- Mieux comprendre les évolutions et tendances qui auront, demain, un impact sur le secteur et les métiers du bâtiment.

Le 4 avril dernier, le C.LAB a organisé un événement dédié aux parcours de cession, reprise et transmission d'entreprises du bâtiment. Alain Moy, président du CEDEF (Centre des enfants dirigeants d'entreprises familiales) et Félix Jolivet, ancien dirigeant et fondateur de JTB Conseil, ont ouvert cette matinale par une conférence, avant de laisser la parole aux adhérents lors des ateliers. De nombreux professionnels (notaire, cabinet comptable, banque, avocat, spécialiste retraite, courtier, etc.) étaient venus apporter leurs expertises lors de ces échanges. Une matinée riche dans le cadre très agréable du Lab'Océan à La Trinité sur Mer !



Pour découvrir les prochains événements du C.LAB, rendez-vous sur www.capeb56.fr/agenda
Et pour rejoindre le club, contactez-nous directement : capeb56@capeb56.fr

• CD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAPEB FINISTÈRE

La CAPEB Finistère a tenu son Assemblée Générale le vendredi 5 avril dernier à la Récré des Trois Curés à Milizac à laquelle plus de 120 personnes ont participé.

Après un point de conjoncture, la présentation des rapports d'activité (actions syndicales, animations, accompagnement des entreprises, développement ...) et des rapports financiers, le président Robert Bernard a eu le plaisir de remettre en présence d'Andréas Milet, Président de la CAPEB Bretagne, les diplômes de l'Ecole des Cadres aux trois élus finistériens de la promotion Bretagne : Laetitia Foucault, Franck Fontana et Pascal Jaouen.

Ce parcours de formation de 16 jours, proposé par la CAPEB et animé par l'Institut Supérieur des Métiers, a pour objectif d'aider à :

- Acquérir de l'aisance dans la communication et à développer la capacité d'intervention en contexte syndical,
- Se positionner dans l'environnement économique et institutionnel du territoire pour construire et défendre les intérêts de l'artisanat du bâtiment,
- Bien connaître l'action de la CAPEB au service de l'entreprise pour mieux la promouvoir auprès d'un monde toujours plus informé et connecté.



Encore bravo à nos jeunes diplômés !

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Président Robert Bernard et son Conseil d'Administration, ont partagé avec les participants une soirée placée, à la demande des adhérents, sous le signe de la convivialité, du partage et de la bonne humeur. Apéritif, dîner-spectacle animé par un magicien illusionniste et concert ont été les trois temps forts de cette convivialité qu'adhérents et partenaires ont largement appréciée !

Quelques photos pour illustrer cette belle soirée ludique agrémentée d'animations et de lots à gagner, à la grande satisfaction exprimée par nos invités.

• CT



Actualités départementales

SEMAINE WORLD SKILLS AU LYCÉE LA CHAMPAGNE DE VITRÉ

Du 10 au 15 Septembre 2024, la France invite le monde entier à voir la vie en skills à l'occasion de la 47^{ème} compétition mondiale WorldSkills à Lyon.

Ancré dans un contexte économique inédit, cet événement d'ampleur internationale a pour ambition de mobiliser la jeunesse autour de la valorisation de l'excellence de ses compétences afin de répondre aux enjeux de notre société aujourd'hui et dans le futur.

L'équipe de France des Métiers se prépare pour la compétition mondiale WorldSkills LYON 2024. La dernière session de préparation pour les métiers : PEINTURE - EBENISTERIE et PLATERIE s'est déroulée au Lycée des Métiers La Champagne à Vitré du 18 au 22 mars 2024.

Et c'est à cette occasion que la CAPEB Ille-et-Vilaine a pu échanger avec Christophe Pegne, formateur en plâtrerie et constructions sèches au Lycée La Champagne à Vitré. Christophe a fait ses armes dans l'entreprise Galoger ! Et aujourd'hui, c'est à son tour de transmettre et de partager son savoir avec les jeunes. Axel Laumond (compétition Monde) et Noah Merton (compétition Europe) ont profité de cette semaine pour peaufiner leur entraînement ! Il faut à la fois maîtriser son chrono, sa dextérité et son mental de gagnant. Nous leur souhaitons le meilleur pour septembre prochain.



• BF

LA CDFA ORGANISE UNE RENCONTRE AVEC LA CIBTP LE 14 JUIN ET C'EST OUVERT À TOUS

La CDFA organise une rencontre avec la CIBTP pour l'ensemble des adhérents de la CAPEB Morbihan le vendredi 14 juin 2024.

Rendez-vous à 10 h dans l'amphithéâtre du CFA de Vannes pour assister à une intervention de la caisse des congés payés Grand Ouest.

AU PROGRAMME

1/ Présentation de la caisse du Grand Ouest

2/ Explication des différents congés :

- période d'acquisition et prise des congés
- les différents congés
- le calcul des indemnités de congé
- prise et départ des congés
- le salarié quitte l'entreprise

3/ Démonstration et explication du site internet

4/ Conséquences des arrêts maladie sur les congés payés.

L'après-midi, à partir de 14h, des salariés de la caisse des congés payés se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, dans les locaux de la CAPEB (sur rendez-vous).



L'inscription à cet événement ouvert à tous les adhérents est gratuite mais obligatoire, rendez-vous dans la rubrique
Evènements de notre site : www.capecb56.fr/agenda

• CD



Actualités régionales

ZOOM SUR LA TERRE CRUE

La CAPEB Bretagne a organisé le vendredi 15 mars 2024, une demi-journée sur la thématique de la tradition à l'innovation, zoom sur la terre crue, au Lycée Jean Monnet de Quintin, pour les artisans du bâtiment.

Cette initiation a été animée par David Milliat de l'INSA Rennes - Institut National des Sciences Appliquées de Rennes - et Marine Le Bouedec de l'Ecole Normale Supérieure de Rennes (ENS).

Cet atelier visait à faire découvrir la diversité des techniques et matériaux ainsi qu'à comprendre les enjeux environnementaux du bâtiment. Au programme, des échanges entre les artisans sur les méthodes d'écoconstruction, des ateliers de fabrication et d'expérimentations, la découverte des différentes techniques...

Un atelier riche en échanges et en partage sur la terre crue !

• CJ



LE DU BATIR FÊTE SES 10 ANS

Le lundi 25 mars 2024, l'IUT de Rennes, l'ARFAB Bretagne et la CAPEB Bretagne ont organisé une cérémonie en l'honneur des 10 ans de la formation DU BATIR (Diplôme d'Université Bâti Ancien et Technologies Innovantes de Restauration). L'occasion de revenir sur ces 10 belles années de passion, de travail et d'enseignements divers, théoriques et pratiques.

Une soirée rythmée par des témoignages d'anciens apprenants, de stagiaires, passionnés du bâti ancien ainsi que par l'intervention de Yannick Mélinge, Professeur des Universités rattaché au Laboratoire de recherche des monuments historiques, avec la présentation de monuments classés et de cas concrets comme la restauration des voûtes de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Andréas Milet, Président de la CAPEB Bretagne, Jean-François Niel, Président de l'ARFAB Bretagne, et Abdelatif Amrane, Directeur de l'IUT de Rennes ont remercié l'ensemble des apprenants et les intervenants pour leur investissement dans cette formation ainsi que les organisateurs pour ce temps riche en échanges et en convivialité.

Les participants ont également eu une pensée toute particulière pour Yvon Marie-Masson, artisan et formateur, qui nous a quitté brutalement, il y a peu de temps.

• CJ



CONJONCTURE DANS L'ARTISANAT DU BÂTIMENT EN BRETAGNE

-26% de logements mis en chantier

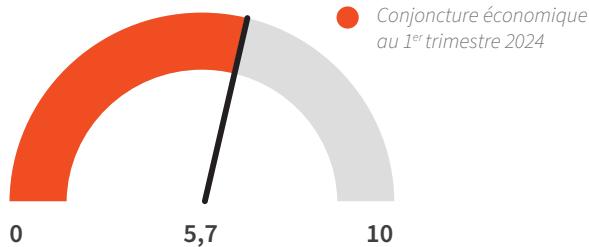
Logements neufs sur trois mois, février 2024.

-5,8% de surface de locaux d'activité

Bâtiments non résidentiels neufs sur trois mois, à février 2024.

-7 points

Entretien rénovation au 1^{er} trimestre 2024



Vous voulez en savoir plus sur la conjonction de l'artisanat du bâtiment en Bretagne ? Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

- <https://www.linkedin.com/company/capeb-bretagne-bzh/>
- <https://www.facebook.com/capebbretagne/>

• JZ



Social & salaires



ARTICOMPÉTENCES COMMENT MIEUX GÉRER LES COMPÉTENCES DE VOS SALARIÉS ?



LA CAPEB VOUS PROPOSE « ARTICOMPÉTENCES »
UN OUTIL DE GESTION DES COMPÉTENCES, DEDIÉ À SES ADHÉRENTS.

ARTICOMPETENCES.CAPEB.FR

Pour vous connecter, vous
Saisir vos identifiants



DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DE SES ÉQUIPES
AUGMENTER LA PERFORMANCE DE VOTRE ENTREPRISE



POURQUOI & COMMENT FAIRE ?

CRÉEZ VOS FICHES DE POSTES

- Sélectionner le profil professionnel qui correspond le plus au poste recherché.
- Sélectionner les rubriques que vous souhaitez conserver ou supprimer pour faire votre fiche.
- Modifier et personnaliser votre contenu en fonction de votre entreprise et de votre situation.

EN + ÉLABORÉES PAR DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT, PLUS DE 80 EXEMPLES DE FICHES DE POSTE SONT DISPONIBLES



CRÉEZ VOS OFFRES D'EMPLOIS

Créer une offre d'emploi à partir d'une fiche de poste standard ou personnalisée afin de la diffuser pour faciliter votre recrutement.

EN + SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POUVEZ PARTAGER VOTRE ANNONCE SUR LE SITE « 1 JOB DANS LE BÂTIMENT » ET AVEC PÔLE EMPLOI.



GÉREZ LES COMPÉTENCES DE VOS COLLABORATEURS

- Mener les entretiens d'évaluation des compétences de vos salariés.
- Suivre les échéances des entretiens professionnels
- Suivre les échéances des formations obligatoires
- Partager les besoins de professionnalisation de vos salariés.



Ci-dessous le lien de présentation d'ARTiCompétences :
<https://www.youtube.com/watch?v=hUu172Dc894>

• NVB



Juridique

LES ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT INSTALLÉS SUR UN IMMEUBLE OU UNE MAISON EXISTANTE : QUELLE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGE ?

Dysfonctionnements d'une pompe à chaleur, insert de cheminée provoquant l'incendie détruisant la maison....
Quelle est votre responsabilité ?



Par une décision du 21 mars 2024, la Cour de cassation vient de juger que, désormais, les **éléments d'équipement** (PAC, insert de cheminée, etc.) installés **sur l'existant** (par opposition à ceux installés au moment de la réalisation de l'ouvrage) :

- **Ne sont plus soumis à la garantie décennale** (à condition que le bien d'équipement ne soit pas considéré lui-même comme un *ouvrage*).
- **Sont désormais soumis à la responsabilité contractuelle de droit commun** (faute à prouver par le client / assurance facultative - mais qui peut s'avérer bien utile).

• AL

ALERTE : ESCROQUERIES AUX FAUX RIB

De plus en plus répandue, l'arnaque au faux RIB touche de nombreux professionnels.

Les escrocs piratent les boîtes mails, ce qui leur permet notamment d'avoir accès aux factures et de modifier les RIB pour percevoir un virement (d'un client par exemple) à votre place ou recevoir une somme que vous envoyez (à un fournisseur par exemple).

Il est alors très difficile de récupérer l'argent.



RECOMMANDATIONS :

Nous vous recommandons d'avertir vos clients de ce risque de fraude pour qu'ils ne payent pas sur de faux RIB. Demander à vos clients de vous contacter directement sur votre numéro habituel, pour toute demande de virement sur un nouveau RIB reçu par message, pour que vous confirmiez ou non le message et les coordonnées du RIB reçus.

EN CAS DE FRAUDE :

- **Vérifiez votre messagerie informatique** (*Changer son mot de passe, revoir son paramétrage, etc...*),
- **Déposez plainte** auprès de la police ou de la gendarmerie,

Pour être conseillé dans vos démarches, vous pouvez contacter la plateforme Info Escroqueries du ministère de l'Intérieur au 0 805 805 817 (gratuit).

- **Regardez si vous avez une assurance** qui couvre ce préjudice,
- **Demandez rapidement un retour de fonds à la banque,**

Si c'est votre client qui a payé sur un faux RIB :

- Vis-à-vis de la banque : il peut se faire assister par la DGCCRF 0809 540 550 ou l'UFC-Que Choisir par exemple ;
- Vis-à-vis de vous : vous pouvez malgré tout lui demander de vous payer et entreprendre les démarches de recouvrement de votre créance auprès du client.

Si c'est vous qui avez payé sur un faux RIB :

- Vis-à-vis de la banque :

BON A SAVOIR - Sans préjuger de la portée réelle de sa décision, concernant la fraude au faux RIB, la Cour de cassation a eu l'occasion de préciser que* :

- ➔ Une opération de paiement, bien qu'ordonnée par le payeur, n'est pas nécessairement autorisée par ce dernier : l'absence de consentement au bénéficiaire d'un ordre de paiement a pour effet de rendre cet ordre non autorisé ;
- ➔ La banque doit alors le rembourser sans délai (sauf forclusion).

*Cass. com., 1er juin 2023, n° 21-19.289, F-B

« Vu les articles L. 133-3, L. 133-6 et L. 133-18 du code monétaire et financier, dans leur rédaction issue de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 :

8. Il résulte des deux premiers de ces textes qu'une opération de paiement initié par le payeur, qui donne un **ordre de paiement** à son prestataire de service de paiement, est réputée **autorisée uniquement si le payeur a également consenti à son bénéficiaire**.

9. Aux termes du dernier, **en cas d'opération de paiement non autorisée** signalée par l'utilisateur dans les conditions prévues à l'article L. 133-24 du code monétaire et financier, le prestataire de services de paiement du payeur **rembourse immédiatement** au payeur le montant de l'opération non autorisée et, le cas échéant, rétablit le compte débité dans l'état où il se serait trouvé si l'opération de paiement non autorisée n'avait pas eu lieu, sauf, dans le cas d'une opération réalisée au moyen d'un instrument de paiement doté de données de sécurité personnalisées, si la responsabilité du payeur est engagée en application de l'article L. 133-19 du même code ».

• AL



Économie & fiscalité

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ?

La déclaration des revenus par internet sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), est obligatoire si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.



La déclaration en ligne des revenus de 2023 a débuté mi-avril. La date limite varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

DÉCLARATION EN LIGNE

En Bretagne, les dates limites pour faire votre déclaration de revenus en ligne sont :

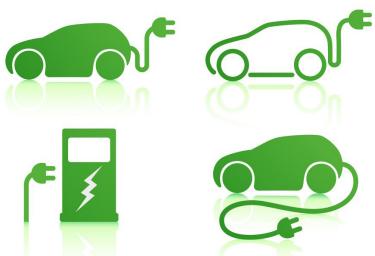
DÉPARTEMENT	DATE LIMITE DE DÉCLARATION EN LIGNE
Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine	→ Jeudi 30 mai 2024 à 23h59
Morbihan	→ Jeudi 6 juin 2024 à 23h59

DÉCLARATION PAPIER

La déclaration de revenus doit être déposée avant le **mardi 21 mai 2024 à 23h59**.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR SYSTÈMES DE CHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES PILOTABLES

Le crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose de systèmes de charge pour véhicules électriques, bénéficie à tous les ménages, sans condition de ressources, qu'ils soient propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, au titre des dépenses effectivement supportées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2025.



Pour les dépenses payées à compter du **01/01/2024**, le crédit d'impôt est recentré sur les seules acquisitions et poses de systèmes de charges pour véhicules électriques dites pilotables (répartition heures creuses et pleines).

En contrepartie, le plafond de l'avantage fiscal est augmenté de 300 € à 500 €, par système de charge.

Pour un même logement (résidence principale et/ou résidence secondaire), le crédit d'impôt s'applique dans la limite :

→ d'un système de charge pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;

→ de deux systèmes de charge pour un couple soumis à imposition commune.

Exemple : un couple qui installe 2 systèmes de charge dans chacune de ses résidences (principale et secondaire) peut bénéficier de 2 000 € de crédit d'impôt, sous réserve que ce plafond corresponde au moins à 75 % des dépenses engagées.

CRÉDIT D'IMPÔT MÉTIER D'ART

Le crédit d'impôt métiers d'art est reconduit jusqu'en 2026.

Il cible notamment les **Charpentiers, Menuisiers, Couvreurs, Métalliers, Agenceurs, Marbriers, Ebénistes, Ferronniers...** qui remplissent ces 3 critères :

- disposer d'un savoir-faire interne de la création-conception à la réalisation,
- employer au moins 30 % des salariés qui exercent un métier artisanal,
- ne pas faire habituellement de grande série.

Ces entreprises peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Métiers d'Art à hauteur de 30 % sans le savoir.

• PLR



Zoom technique

MARS 2024

CHUTES DE HAUTEUR COMMENT ÉVITER LES ACCIDENTS ?



Santé Chantiers Obligations
SCOOP INFO
Prévention Outils

LES CHUTES DE HAUTEUR RESTENT L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITÉ DANS LE SECTEUR DU BTP.

TOUS LES MÉTIERS SONT CONCERNÉS ET PAS SEULEMENT LES COUVREURS ET CHARPENTIERS, PUISQU'UNE CHUTE PEUT SURVENIR DEPUIS UN TOIT, UN MUR, UNE ÉCHELLE, UNE PASSERELLE, UNE FOSSE...

SITUATIONS À RISQUE



Utilisation de marchepieds, d'escabeaux ou d'échelles
Travail sur toitures, passerelles, charpentes...
Travail sur échafaudages

Travail au moyen de cordes
Travail à proximité d'une tranchée, d'une fouille

⚠ LA NOTION DE HAUTEUR NE SE DÉFINIT PLUS PAR UNE HAUTEUR MINIMALE. UN TRAVAILLEUR EST EN HAUTEUR DÈS QU'IL EXISTE UN DÉNIVELLÉ (EX : TRAVAIL À PROXIMITÉ D'UNE TRANCHÉE, DESCENTE D'UN VÉHICULE, UTILISATION D'UN MARCHEPIED).

LES CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ



Décès
Plaies, fractures

Lésions internes
Impact psychologique

MESURES DE PROTECTION

LES ÉTAPES

- Réaliser une évaluation préalable du risque et mettre en oeuvre des mesures de prévention
- Penser à inscrire cette évaluation dans le document unique
- Former les utilisateurs
- Réaliser les contrôles périodiques et renseigner le registre de sécurité.

PROTECTIONS COLLECTIVES

PRIVILÉGIER LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVES :

- Filets de sécurité, gardes-corps...
- Utilisation d'échafaudages de pied, roulants...
- Utilisation de PEMP (Plate-forme élévatrice mobile de personne), de PIRL (Plate-forme individuelle roulante légère)...



Zoom technique

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

DANS LE CAS OÙ LA MISE EN PLACE DE PROTECTIONS COLLECTIVES N'EST TECHNIQUEMENT PAS POSSIBLE, IL FAUT RECOURIR AU DISPOSITIF DE PROTECTION INDIVIDUELLE TEL QU'UN SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE

- A** L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET OU COLLECTIF TELS QUE LES SYSTÈMES D'ARRÊT DE CHUTE, LES ÉCHAFAUDAGES ET LES PEMP (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNE), NÉCESSITE LE SUIVI D'UNE FORMATION OBLIGATOIRE.
Pensez également à la traçabilité des formations suivies pour identifier facilement les personnes devant faire leur recyclage.
- ?** Pensez à vous rapprocher de votre CAPEB départementale pour connaitre les formations disponibles



BOITE À OUTILS

LA CAPEB ET L'IRIS-ST VOUS PROPOSENT SUR [SON SITE INTERNET](#) DIFFÉRENTS OUTILS DE SENSIBILISATIONS TELS QUE :

Une collection de mémos sur le risque de chute de hauteur. Vous pouvez par exemple trouver des mémos sur les thématiques suivantes : les échafaudages fixes, les échafaudages roulants, les échafaudages suspendus, les systèmes d'arrêt de chute, les échelles escabeaux et PIR(L), les glissades et trébuchements...

OÙ LES TROUVER ?

Rubrique «risques & métiers» onglet «chute de hauteur» en bas de page

COMMENT LES AVOIR EN VERSION PAPIER ?

Les mémos sont en libre téléchargement sur le site de l'institut. Si vous souhaitez les recevoir en version papier vous pouvez vous rapprocher de votre Capeb départementale ou envoyer un mail à l'Iris-st via l'onglet «contact».

APPLICATION SMARTPHONE « LES MÉMOS IRIS-ST »

L'application gratuite de l'institut, vous permet également d'avoir accès à l'ensemble des mémos, adaptés à votre métier et profil. De plus, vous y retrouverez des quiz permettant de tester vos connaissances ou celles de vos compagnons sur les différents risques !

Des trames de documents pour la vérification d'échafaudage fixe et roulant.

OÙ LES TROUVER ?

Rubrique «boîte à outils» onglet «vérifications périodiques»

Des fiches récapitulatives des formations obligatoires en lien avec votre métier dont celles liées au travail en hauteur.

OÙ LES TROUVER ?

Rubrique « Formation » du site internet.



FOCUS SUR... LA CAMPAGNE OPPBTP À VENIR

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE L'OPPBTP SUR LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR, QUI SE DÉROULERA DU 29 AVRIL AU 30 JUIN, UNE BOÎTE À OUTILS SUR LES CHUTES DE HAUTEUR SERA DISPONIBLE.

Nous vous encourageons à profiter de cette campagne pour vous rapprocher de l'OPPBTP et de vos partenaires afin de sensibiliser vos adhérents sur le sujet

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.

• MM



Développement durable

UN ISOLANT EN PAPIER OU COMMENT RECYCLER & PRODUIRE UN PRODUIT ISOLANT !

Les tests de mise en route de la ligne de production sont finalisés et les premiers panneaux commencent à voir le jour et seront très prochainement disponibles à la vente...

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui pour recevoir les dernières actualités et suivre les avancées de cette gamme de produits qui va transformer le marché de l'isolation, sur le site en ligne ci-après. Présenté dans le cadre du salon Passibat en mars 2024, cet isolant est conçu pour tous les types d'isolation : murs, plafonds, rampants etc... Seulement deux épaisseurs de panneaux : 40 mm et 100 mm, recouvert d'un voile confort sur les deux faces afin de limiter les poussières de fibres.

Un isolant à découvrir et pourquoi pas à tester !

Crédit document : ©Valosense



- 🌐 Lien vers les infos du produit : <https://programmeprofeel.fr/journal/prorenova-la-ressource-pro-de-la-renovation-energetique/>
- 🌐 Lien vers le site Valosense : <https://www.valosense.fr/>

• Mdm

UN WC RECONDITIONNÉ AVEC LA MENTION CYCLE UP, BIENTÔT SUR VOS CHANTIERS !

L'entreprise Cedeo, fournisseur de produits sanitaires, a signé avec Cycle Up, start-up spécialisée dans le réemploi de matériaux de construction basée sur Rennes, un partenariat commercial de distribution de produits sanitaires reconditionnés.



Vous pouvez avoir comme proposition en tant que professionnels artisans, des WC reconditionnés par Cycle Up. Les WC, de toutes marques d'origine et conformes aux normes, sont garantis pendant deux ans. Ils sont récupérés sur les chantiers de rénovation du territoire francilien et sont remis à neuf à Noisy-le-Sec par des personnes en situation d'insertion professionnelle. Les produits reconditionnés sont aujourd'hui disponibles dans les agences Cedeo d'Île-de-France et via les Centres d'Etudes Techniques pour les clients grands comptes. Bientôt sur le territoire breton ! N'hésitez pas à questionner vos contacts Cédéo si cela vous intéresse !

Crédit document : @ / Crédit : Cycle Up



• Mdm

UN COURS EN LIGNE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES CHANTIERS BIENTÔT DISPONIBLE !

Ce cours a pour objectif de proposer une démarche d'accompagnement afin de sensibiliser les acteurs du BTP, (notamment les maîtres d'ouvrage) et favoriser la montée en compétence de la chaîne des acteurs, dont vous les entreprises.



Ceci pour faire évoluer les pratiques, pour économiser les ressources primaires, prévenir la production de déchets, savoir gérer les déchets produits, utiliser les ressources secondaires et matériaux issus du recyclage de déchets dans tout projet de construction (réhabilitation, travaux publics et aménagement). Ces sujets vous intéressent ? Ce cours à suivre selon vos disponibilités est pour vous !

Crédit document : @Mooc Bâtiment durable

- 🌐 Lien vers le site : <https://www.mooc-batiment-durable.fr/fr/formations/mooc-comment-integrer-leconomie-circulaire-dans-les-operations-d/>
- 📅 Inscription sur le site : du 11 mars 2024 au 13 juin 2024
- 📅 Cours : du 15 avr. 2024 au 20 juin 2024

• Mdm



Compétences & Formation

ZOOM SUR LE CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE PAR AVENIR ACTIFS

Mandaté et financé par France compétences, Mon conseil en évolution professionnelle par Avenir Actifs est un service public d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé.

Il s'adresse à tous les salariés et travailleurs indépendants qui souhaitent faire le point sur leur situation professionnelle.

Les conseillers en évolution professionnelle accompagnent à tous niveaux d'avancement d'un projet.

Le projet peut concerter différents besoins :

- Changer de métier (quitter son emploi, se reconvertis, mieux équilibrer vie privée et professionnelle...),
- Lancer son activité (créer ou reprendre une activité),
- Développer ses compétences,
- Démissionner (connaître et comprendre les indemnisations),
- Evoluer,
- Tout autre projet, si hésitation sur les différentes voies professionnelles envisagées...



COMMENT SE PASSE L'ACCOMPAGNEMENT ?

Par téléphone, en agence et en visioconférence, les conseillers en évolution professionnelle vous accompagnent dans votre réflexion puis dans chacune des étapes de votre projet d'évolution professionnelle. Vous pouvez y faire appel gratuitement autant de fois que nécessaire durant votre vie professionnelle. Le conseiller échangera avec vous ou votre salarié sur le projet, les motivations...

Pour déclencher l'accompagnement personnalisé, il suffit de prendre RDV en ligne : <https://www.infocep.fr>

Bon à savoir :

Mon conseil en évolution professionnelle doit légalement être mentionné par l'employeur aux salariés lors des entretiens professionnels. Cependant, au-delà de l'aspect obligatoire, **Mon CEP peut devenir un véritable soutien** pour tout type de structure et ce, quelle que soit sa taille ou son statut. Il est recommandé aux salariés de recourir à Mon CEP en prévision de l'entretien professionnel. Le conseiller en évolution professionnelle aide à la préparation de cet entretien, à la réflexion nécessaire en amont, ainsi qu'à la mise en place du projet en aval. Mon CEP peut néanmoins être activé à tout moment si un salarié en ressent le besoin : il n'est pas nécessaire d'attendre l'entretien professionnel ou annuel pour qu'il formule son envie et qu'il soit orienté vers un conseiller en évolution professionnelle.

• CP



L'ÉQUIPE DU CAPEB INFOS

Présidents :

Andréas Milet, Erlé Boulaire, Robert Bernard, Virginie Chevallier, Etienne Champagne

Secrétaires Généraux : Julian Zapata, Julien Uguet, Christophe Tétu, Béatrice Fourmond, Ludovic Espitalier-Noël

Rédaction :

Communication départementale : Claire Delisle, Pascale Lelièvre-Lizé, Catherine Le Roy

Communication régionale : Claire Jousse

Social & Salaires : Nolwenn Vanbourgogne

Juridique : Anna Lempert

Economie & Fiscalité : Philippe Le Ray

Zoom Technique : Marie Morantin

Développement durable : Mathilde de Mattéis

Compétences & Formation : Coline Poulet

Coordination : Lydia Le Pouhaë

CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT, DÉFENSE DE VOS INTÉRêTS
Votre CAPEB départementale vous guide dans votre gestion au quotidien : **contactez-nous !**

